

proscrit, le séminaire fermé, les curés destitués ou exilés, les biens ecclésiastiques vendus, les fêtes sécularisées, la chaire bâillonnée, les religieux chassés, leurs biens dilapidés....

Malheureusement ce tableau n'est que trop exact; on n'a pas oublié l'accueil fait par le conseil national aux dernières protestations des Evêques et c'est à peine si on a daigné les mentionner dans la discussion qui a précédé le vote de la loi sur les mariages mixtes. La voix de l'Evêque de Coire n'a pas été entendue, les empiétements des protestants dans son diocèse; l'orgueil national en vain; enfin, partout en Suisse le catholicisme est opprimé par une majorité haineuse et active. Dans la plupart des cantons, le feu de la persécution est surtout allumé par les radicaux; dans d'autres, les conservateurs protestants se montrent tout aussi acharnés et plus intelligents. Car, refusant de s'unir avec les catholiques pour la défense de l'Etat social, et leur faisant dans chaque circonstance sentir tout le poids de leur puissance numérique, ils se privent d'un appui loyal et nécessaire au bien public. C'est ainsi qu'à Genève, aux dernières élections, une partie des catholiques, ne pouvant obtenir qu'on fit droit à leurs réclamations les plus légitimes, ont été obligés de soutenir et ont fait prévaloir par l'appoint de leurs votes, la liste des candidats radicaux.

Le résultat de ces divisions, entre ceux qui ont même intérêt social devrait réunir, sera le progrès du socialisme en Suisse.

Déjà on reconnaît trop aisément les funestes effets qu'a produits dans le peuple la présence de tant d'artisans de désordre; les mœurs se corrompent, les liens de la famille se relâchent, la foi chez plusieurs s'ébranle. Ce sont là des symptômes de dissolution effrayants pour l'avenir de la Suisse.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 27 DECEMBRE 1850.

Première Page:—Appel au Peuple Anglais (fin).—Situation de la Suisse.
 Feuilleton:—Le Montagnard ou les deux Républiques—1793-1848,—(Suite).

MOUVEMENTS DANS L'EGLISE D'ANGLETERRE!
 "On dit que le parti de la Haute Eglise d'Angleterre (*High Church party*) doit faire ses efforts au commencement de la prochaine Session du Parlement pour abolir tous les titres honorifiques des Ecclésiastiques Catholiques dans la Grande Bretagne, l'Irlande et les Colonies; aussi pour faire discontinuer l'octroi fait au Collège de Maynooth et tous autres émoluments donnés à des Ecclésiastiques Romains (*Romish*), pour abolir le système national d'éducation en Irlande, rétablir les Evêchés Irlandais, bannir les Jésuites et ne permettre à aucun Ecclésiastique Romain de résider en Angleterre sans avoir préalablement prêté le serment d'allégeance à Sa Majesté. On dit qu'on se propose encore d'exclure les Dissidents dans le Parlement de voter sur les questions qui concernent l'Eglise, de défendre aux Ministres de la Couronne de donner aucun avis à Sa Majesté sur les matières Ecclésiastiques, et d'attribuer exclusivement aux Archevêques de donner des avis sur toutes les matières qui affectent l'Eglise, en leur donnant pour cet effet un pouvoir à la fois judiciaire et ministériel.

Tel est le programme ecclésiastique pour la prochaine Session du Parlement Impérial. C'est la "Haute Eglise" qui médite la vengeance! Mais le tout se dissipe en son et en colère. Nous ne pouvons croire que les Anglais consentent à rétrograder en fait de liberté religieuse.

"Nous devrions nous réjouir du fond du cœur s'ils voulaient adopter la "Plate-forme" des réformateurs Canadiens. L'*Examiner* la présente ainsi:—

EQUALITE RELIGIEUSE ENTIERE: 1° Point de Religion d'Etat.

2° Point de dotations religieuses de la part de l'Etat.
 3° Rappel de toutes les lois qui confèrent des dotations par l'Etat pour des fins Religieuses, et accordant à n'importe quelle Eglise, ou Dénomination des privilèges refusés à d'autres." (*Pilot*).

Nous concourons dans l'opinion émise par le *Pilot* sur les projets plus qu'étranges d'oppression législative que méditerait, pour sa protection, cette vigoureuse Eglise établie, d'Angleterre, qui n'est guère étayée que sur la force et sur quelques intérêts tout à fait terrestres. Nous voulons que le protestantisme, qui est enfin en tant que cette tolérance religieuse dont il a tant parlé comme d'une de ses gloires. Que l'antagonisme avec l'Eglise catholique se continue avec les seules armes théologiques. Ne serait-il pas lâche et honteux pour l'anglicanisme de mettre son existence à l'abri d'une législation pénale!

Mais nous ne sommes pas disposés à concourir également dans le programme des "réformateurs Canadiens" de l'*Examiner* et autres feuilles. Car, si nous le comprenons bien, ce programme disposerait pour l'avenir en faisant œuvre de spoliation sur le passé. Une des monstruosités d'un pareil mode de procéder aux réformes, serait d'exciter la jalousie, de quiconque est placé dans une situation à convoiter pour soi-même ces dotations dont l'octroi fut néanmoins souverainement légitime à raison des circonstances et de l'objet qu'avait en contemplation la puissance qui les accorda.—Le programme de l'*Examiner*, en autant du moins qu'il tendrait de le réaliser vis-à-vis de l'Eglise catholique de ce pays, serait refusé dans les cartons des honnêtes réformateurs qui l'auraient conçu. Nous avons nos droits et nos institutions, et avec l'aide de Dieu, nous ne les laisserons pas envahir.

Ordinations.

Samedi dernier, Monseigneur l'Evêque de Montréal a fait l'ordination suivante dans sa cathédrale:
 Prêtre: M. C. A. Rivard Loranger.
 Diacones: MM. L. Brunelle, U. Duprat, O. Désorcy.
 Sous-Diacones: MM. F. A. Jacques dit Duhaud, de l'Ordre de St. Viateur, L. J. Martel, pour le Diocèse de Montréal, T. O'Brien, pour le Diocèse de Buffalo.
 Minorés: MM. L. C. Lussier, H. Morin, O. Forget, C. Walsh, pour le Diocèse de Montréal, B. Flood, J. Lynch, pour le Diocèse de Boston, John Smith, pour le Diocèse de Hartford.
 Tonsurés: MM. Pierre Grénier, Louis Desrochers, Nazaire Perrault, pour le Diocèse de Montréal, Edouard Jacques Sheridan, pour le Diocèse de Boston, James Smith, pour le Diocèse de Hartford.
 Le lendemain, au même lieu, Mgr. l'Evêque de Martyropolis a conféré l'ordre sacré du Diaconat à MM. F. A. Jacques dit Duhaud et L. J. Martel.

Une correspondance publiée dans le *Mirror* de Toronto, nous apprend que Sa Grandeur Mgr. de Charbonnel vient d'ériger la ville de London, C.O., en Doyenné, et de conférer la dignité de Doyen à son estimable et vénérable Pasteur, le Rév. M. Kirwan. Le correspondant parle très-élogieusement du mérite de ce digne ecclésiastique et il rappelle les éminents services qu'il a rendus à Toronto, à London et dans une partie considérable du district de l'Ouest. Cette nomination, enfin, a été une source de joie et de plaisir pour toute sa congrégation de London. Pour nous, nous sommes heureux d'enregistrer des actes qui dénotent le haut degré de discernement qui caractérise l'administration de Mgr. l'Evêque de Toronto.

Le *Canadien* rend ainsi compte des objets découverts par les ouvriers, parmi les débris de l'ancien Palais épiscopal de Québec:
 "ANTIQUITES CANADIENNES.— En déblayant les fondations de l'ancien Palais épiscopal de

cette ville, pour poser sur leur emplacement celles de la nouvelle aile du Palais législatif, on a trouvé quelques ossements humains dont l'origine est encore inconnue, et une tombe soigneusement faite en maçonnerie, placée en dehors de l'enceinte, et accolée au mur de fondation. On y a aussi trouvé, sous la pierre angulaire, une plaque de plomb avec l'inscription suivante:
 Anno Domini MDCXCVI. INNOCENTI PA. XII. ANNO. LUDOVICI XII. FRANCORUM REGIS. II. PRIMUM PALATII SIO. EPISCOPALIS LAPIDE POSUIT JOANNES A. CRUPE DE STA. VALLIER. ECCLESIAE QUEBECENSIS EPISCOPUS, DEIPARA. ET DIVO LUDOVICO EIUSDEM ECCLESIAE PATRONIS. AUSPICIBUS.
 Le *Canadien* l'a ainsi traduit:
 L'année du Seigneur 1696, la 3e du Pontificat d'Innocent XII, la 5e du règne de Louis XII, Roi des Français, Jean de la Croix de Saint-Vallier, Evêque de l'Eglise de Québec, a posé cette première pierre de son Palais épiscopal, sous les auspices de la Mère de Dieu et de St. Louis, patrons de cette Eglise.

On lit dans le *Pilot*:
 "Le *Journal de Trois Rivieres* dit que l'opposition qu'éprouve dans ce district la loi d'éducation, ne provient pas du manque d'intérêt à l'éducation. Le peuple, dit-il, est très-aisément que ses enfants soient bien instruits. Ceci s'accorde parfaitement avec l'opinion que nous avons toujours eue et que nous exprimons sur le sujet.
 "Le *Journal* dit en outre que la résistance est fondée sur l'incapacité des Instituteurs, et que le peuple se plaint de raison de ce qu'il ne reçoit pas l'équivalent de l'argent qu'il paie.
 "Mais enfin, les Instituteurs sont nommés par les commissaires d'écoles, et ceux-ci sont élus par le peuple. Si les Commissaires sont infidèles à leur mandat, le peuple peut en choisir de meilleurs. Il a dans ses mains le remède.
 Les Commissaires doivent être des hommes instruits—les Ecoles doivent être constamment visitées—et les Instituteurs doivent être attirés à l'exercice de leur fonction. Il n'y a point de nécessité de changer la loi actuelle—comme quelques-uns le suggèrent—cela créerait le mécontentement et une grande confusion—mais seulement de procurer, par une disposition expresse, l'amélioration que nous venons de dire ainsi que toutes autres qui pourront être utilement effectuées en les calculant sur le présent système."

Nous insérons ailleurs un article du *Canadien* sur le différend élevé samedi entre les Juges de la Cour Supérieure et le barreau de Québec au sujet de la communication du tarif d'honoraires projeté. "Dans cette matière, les Juges ont à la fois à modérer l'excès aussi bien qu'à maintenir les proportions raisonnables des taux d'honoraires: cette proportion équitale intéresse le public; et les avocats, dont il s'agit d'évaluer les services, ont assurément comme le public le droit d'y connaître quelque chose. Ce n'est pas à nous à décider quand on selon quel mode cette communication doit être obtenue: Ce point est actuellement en litige, et les parties intéressées sont bien compétentes à le décider entre elles d'après les données et les lumières dont elles disposent.

Les Messieurs du Barreau de Montréal se sont assemblés le matin à 9 heures au palais de justice, d'après une circulaire de convocation signée de plusieurs d'entre eux et conçue en ces termes:

Montréal, 24 Décembre 1850.
 "Nous soussignés, membres du Barreau de Montréal, prions nos confrères d'assister à une Assemblée spéciale qui aura lieu dans la Chambre du conseil, dans le Palais de Justice, le Vendredi prochain le 27 courant, à 9 heures du matin, pour prendre en considération des communications importantes transmises par le Barreau de Québec au Baronnet de cette section, et ayant rapport aux démarches et procédures que le Barreau de Québec a cru devoir adopter, relativement à la promulgation du nouveau Tarif dans les Cours de Justice dans le Bas-Canada.
 "Nous devons croire que par respect pour le Barreau de Québec, chaque membre du

Barreau de Montréal se fera un devoir d'assister à cette Assemblée."
 D'anciennes traditions du barreau français nous ont transmis quelques exemples de ces sortes de conflit entre les Juges et le Barreau. L'un des plus mémorables se produisit en mai 1602, à l'occasion de l'art. 161 de l'ordonnance de Blois portant que "les avocats et procureurs seront tenus signer les délibérations, inventaires et autres écritures qu'ils feront pour les parties, et au-dessous de leur seing écrire et parapher de leur main ce qu'ils auront reçu pour leur salaire, et ce sur peine de concussion." La Cour ayant résolu de faire observer aux avocats la disposition portée en cet article, ordonna que ceux qui n'y voudraient pas obéir, le déclaraient pour être jugés de la mort civile; tous s'en offensèrent, et, s'étant assemblés jusqu'au nombre de trois cent sept en la chambre des consultations, ils résolurent tous d'une voix de renoncer publiquement à leurs charges. Et pour cet effet s'en allèrent à l'instant deux à deux au greffe de la cour faire leur déclaration qu'ils quittaient volontiers la fonction d'avocat, plutôt que de souffrir un règlement qu'ils estimaient si préjudiciable à leur honneur. Car ils disoient hautement qu'il étoit tout-à-fait indigne de leur profession de soumettre à un gain limité et mercenaire l'honneur qu'on leur offroit volontiers en reconnaissance—sans de tant de vertus et d'éminentes qualités—nécessaires à un bon avocat, et principalement de l'éloquence."

COUR SUPERIEURE.—Les procès engagés devant ce tribunal (à Montréal), qui doivent être prochainement instruits devant un jury, sont les suivants:
 La Banque de Québec vs Molson au 5 février B. G. A. Guy vs Ferras. 7 do Henderson vs Syndics des Barreries 12 do McIz vs Anderson. 14 do

Le conseil de ville, à la suite d'une assez longue délibération sur le sujet, luïdi soir, a résolu d'accepter la démission volontaire du chef de Police, M. Jérémie, en lui votant une pension de £100. Trois compétiteurs avaient demandé la situation: MM. Comeau et F. Gundlack, et T. L. Dorney. Le premier, M. Comeau, réunissait en sa faveur les suffrages de la presse à ceux du public: cependant aucun des trois concurrents n'a été nommé, la majorité des votes s'étant déclarée pour M. McGrath, l'un des membres du conseil municipal, qui a été mis sur les rangs par M. Lyman.
 M. Comeau, qui fut ci-devant chef de police à Montréal, en avait très bien exécuté les devoirs. "Il ne connaissait, dit la *Minerve*, personne dans l'exécution de ses devoirs: gentleman ou laïos, tous ceux qui enfreignaient les lois étoient indistinctement arrêtés et traduits devant le tribunal de police. C'est pourquoi, on s'en souvient, il fut victime d'un complot ourdi contre lui, un gnet-à-pens dans lequel on l'avait attiré de nuit, où il a failli perdre la vie; on l'avait laissé pour mort sur le terrain."

Le 20 du courant, des amateurs se sont réunis dans l'une des salles de M. Garth dans le but de fonder une Société de Botanique pour faciliter les progrès de cette branche scientifique par l'herborisation locale, l'étude des plantes indigènes et leur classification, ainsi que par l'examen et l'observation de la culture des arbres et arbustes fruitiers introduits ou naturels au Canada. Cette Association doit porter le titre de "Société Botanique de Montréal." Les officiers suivants ont été élus pour l'année prochaine:
 M. Sephard, Président,
 M. Garth, Vice Président,
 M. Spriggins, Trésorier,
 M. Brown, Secrétaire.

Un writ pour l'élection d'un représentant au comté de Kamouraska doit émaner sans délai. On ne paraît pas douter que M. C. Chapais ne soit élu sans opposition.

Le condamné Lacoste dit Languedoc est sous un ordre de sursis qui diffère son exécution jusqu'au 17 janvier.

Ce soir, M. J. R. Spang lira devant la "Société Littéraire Adhisonienne", rue St. Joseph, à 8 heures, une dissertation sur les "Journaux."

A propos de notre écrit sur la peine de mort, le *Moniteur* d'aujourd'hui nous régale d'une bouffée d'encens qui ferait éternuer un Jupiter. Mais nos idées ne sont point obscurcies par cette fumée. Nous ne sommes pas pour la thèse du *Moniteur*.

Nous répondrons dans le prochain numéro du *Journal de Québec* sur la question de la Surintendance de l'Education dans le Bas-Canada.

Le manque d'espace nous a empêchés de consigner dans le dernier numéro nos propres remarques sur cette livraison de l'*Album Littéraire et Musical*, mais nous confirmons bien volontiers les éloges décernés par notre correspondant à cette publication estimée.

Les citoyens qualifiés suivant la loi à voter aux prochaines élections municipales, doivent ne pas oublier que ce droit leur serait retiré faute d'acquitter leurs taxes préalablement au 1er Janvier.

L'Archeveque Wiseman.

Nous publions aujourd'hui la dernière partie de l'Appel du Cardinal Wiseman au peuple Anglais. Pour nous servir des expressions de notre confrère du *Mirror* de Toronto, ce manifeste de l'Eminentissime Prelat est, d'après l'opinion commune, une des plus habiles productions qui aient paru depuis des siècles, et elle place en dehors même d'un ombre de doute la légalité de l'ingression du Pape, comme on l'appelle. Pour donner une idée, ajoute le *Mirror*, de l'effet qu'elle a produit en Angleterre, il suffit de citer l'extrait suivant d'une correspondance adressée le 22 Novembre, de Londres, au journal le "Colonist."
 "Cette production (le Manifeste) est certainement un document remarquable: et quoi qu'il ne touche pas car il n'y peut toucher, à la grande question entre le Pape et le peuple Anglais, il faut avouer qu'en ce qui concerne l'Eglise d'Angleterre, le Dr. Wiseman a sous plusieurs rapports importants, les meilleurs arguments en sa faveur. Le pouvoir du pamphlet est immense: et je doute fort que l'Eglise d'Angleterre puisse produire un écrivain d'égale habileté, pour combattre ce Galvaud. Sous le rapport de la vigueur, de l'inspiration et de la conscience de sa force d'argumentation, le manifeste est tout à fait remarquable: le sarcasme est des plus redoutables. Il est bien amusant de lire les commentaires journaliers de la presse sur ce pamphlet: "ils rappellent involontairement une souris s'efforçant de ronger un lion."

Nous attirons particulièrement l'attention des lecteurs, sur cette partie de l'Ecrit qui stigmatisait la conduite du clergé Anglican, par rapport au rôle qu'il joue dans les présentes circonstances. Le langage en est mortifiant, mais il est mérité. Ces Révérends ne veulent pas être "des Brebis au milieu de Loups"; il trouvent plus conforme à leurs instincts d'être "des Loups au milieu des Brebis."

Bazar de la Société de St. Vincent de Paul.

Jeuil soir se sont terminés les travaux du Bazar de la Société de St. Vincent de Paul de Montréal pour l'année 1850, et les sous-signés membres du Comité chargé d'en régulariser les détails, se trouvent heureux de pouvoir mettre sous les yeux de leurs confrères et du public en général une recette de 4250. résultat moins brillant que celui de l'année dernière, et destiné à soulager plus efficacement cette portion infortunée de la Société dont les enfants de St. Vincent de Paul se sont fait la providence jusqu'à un certain degré. C'est donc pour le comité une tâche

un front. Elle prit un papier qu'elle déplia et lut: "A un quart d'heure de Boulbon, dans un enfouissement, tu verras plusieurs maisons qui sont séparées les unes des autres. Parmi ces maisons, il y en a une un peu plus élevée, elle est carrée et bâtie en briques; aux fenêtres il y a des volets verts, et dans le mur une niche creusée où sont les débris d'une statue brisée. Te rappelleras-tu bien, Petit-Pierre? Répète-moi tout cela encore une fois, madame, afin que je le grave dans ma mémoire.
 La mère Ursule répéta d'une voix lente les mêmes indications en s'arrêtant à chaque mot. Maintenant, je reconnaîtrai cette maison entre mille.
 Tu frapperas à la porte de cette maison, continua la supérieure, et tu demanderas Jean le colporteur; seulement, tu auras bien le soin que personne du dehors ne soit près de toi; et en même temps que tu prononceras le nom de Jean, tu montreras l'anneau et tu seras introduit. Tout en parlant elle mit au cou de l'enfant l'anneau qu'elle avait attaché à un cordonné de soie, puis elle ajouta en se penchant à l'oreille de l'enfant: "Tu te rappelleras bien tout ce que je t'ai dit!"
 Oh, oui! madame la supérieure.
 Tu diras à celui devant lequel on te mène ces seuls mots: "J'arrive du convent de Notre-Dame de Bon-Secours; un grand danger menace votre fille; si vous voulez la sauver, faites sans perdre une minute; et tu présenteras l'anneau que je viens de te mettre au cou. Si Jean n'y était pas, tu demanderais son fils,

Tiens, prends cette bourse, elle contient de l'or.
 C'est bien! répondit l'enfant, j'irai à Boulbon et je ferai et dirai tout ce que vous venez de me dire.
 Dieu te protège et te conduise, cher enfant! puisse-t-il te permettre que tu arrives assez à temps pour sauver cette pauvre jeune fille qui m'a été confiée... Vas... vas... bien vite, Petit-Pierre! Mais comment pourras-tu arriver jusque là?
 Vous l'avez dit, madame, Dieu est là et j'ai du courage.
 Le visage de la sainte et digne femme était si pâle, ses yeux avoient une expression si déchirante, que Petit-Pierre, sans en entendre davantage, s'élança hors du parloir et se mit à courir de toutes ses forces dans le corridor.
 Tu us bien compris, n'est-ce pas?
 Oui, oui... madame, répondit Petit-Pierre sans arrêter sa course. Si je ne meurs pas en route, j'arriverai. La supérieure le suivit des yeux jusqu'à ce qu'il eut disparu au détour du corridor, puis elle joignit les mains en murmurant d'une voix tremblante: "Si cet homme ne s'est pas trompé, s'ils ne viennent que dans une heure... Mlle. de Saverney sera sauvée! Je lui aurai trouvé un asile près d'ici... Elle se dirigea d'un pas rapide vers la chapelle où Mlle. de Saverney vait culme, plus résignée, offrait à Dieu les prières et les larmes de son cœur brisé.
 Petit-Pierre avait dit vrai. Il avait un de ces dévouements sans bornes, une de ces reconnaissances aveugles que n'effraie aucun dan-

ger, que n'épuise aucune fatigue, qui se jetteraient dans un torrent ou traverseraient un chemin de feu. Petit-Pierre aussi était si triste, si malheureux, si abandonné quand la mère Ursule l'avait recueilli; il avait trouvé dans cette sainte femme tant de maternelle affection, tant de bonté, qu'il était tout simple qu'il lui mâit si fortement, et qu'en entendant cette voix qui l'épouvantait faisait trembler, il partit comme un éclair. Petit-Pierre n'était encore qu'un enfant, mais il était fort et courageux. Il allait voir comme il courait à travers les rues tortueuses de la ville, se glissant comme une ombre le long des maisons, lorsqu'il apercevait des passants. Il allait... allait toujours, courait de toutes ses forces, pendant que son cœur répétait tout bas les paroles de la supérieure. Bientôt il arriva à la porte extérieure de la ville. Un factionnaire qui était devant un corps de garde, lui cria de s'arrêter. Petit-Pierre ne s'arrêta pas, mais courut davantage. Le factionnaire le concha en joue, fit feu, mais la balle passa loin de Petit-Pierre. Une fois hors de la ville, il fit encore une centaine de pas, puis il s'arrêta pour reprendre haleine. Ce fut l'affaire de quelques secondes pendant les quelles il aspira l'air bruyamment. Bientôt il aperçut une petite route sur laquelle il aperçut une voiture, qui allait très-vite. Il redoubla de courage et de vitesse, la suivit quelque temps par derrière, puis profitant du moment favorable il saisit, un ressort, s'accrocha à lui et s'installa prestement sur le derrière de la voiture.
 Il était temps, car le pauvre petit commen-

çait à perdre haleine. Son visage était blême, ses lèvres tremblantes et sa respiration oppressée. De grosses gouttes de sueur coulaient sur son visage. Cette voiture était un secours inespéré du ciel, qui lui venait en aide.
 Il fit ainsi quatre heures sans que l'allure du cheval se ralentit un instant. Ensuite, hélas! la voiture tourna à gauche, et comme le chemin de Petit-Pierre était tout droit, il s'abîma à bas de la voiture et reprit sa course. Au bout d'une demi-heure, il vit un homme qui cheminait paisiblement à cheval. Il se rappela que Madame Ursule lui avait dit: "Voilà une bourse dans laquelle il y a de l'or. Il s'approcha donc du voyageur avec une allure des plus déterminées: "Voulez-vous me vendre votre cheval, lui dit-il?"
 La question à cette heure de nuit était étrange, et le voyageur, abasourdi, s'arrêta pour regarder celui qui venait de lui parler. Comme il le vit que c'était un enfant, il jugea inutile d'avoir peur, il répondit paisiblement: que signifie cette demande?
 Cela signifie que je suis très-pressé pour porter un message à la municipalité de Fourques, et comme j'ai encore beaucoup de chemin à faire pour revenir ensuite à Orange, j'aime mieux faire la route à cheval qu'à pied... Comme on le voit, Petit-Pierre ne s'en tirait pas mal... Le voyageur étonné le regarda en silence.
 Vite, vite, répondez-moi, lui cria Petit-Pierre, j'ai de quoi vous payer, n'ayez pas peur. Combien voulez-vous de votre cheval?
 Trois cents francs.

Je ne sais pas s'il y a 300 francs dans cette bourse. Parlant ainsi, il prit une poignée d'or qui tenait avec peine dans sa main: "Voulez-vous sans compter tout cet or?"
 Le voyageur hochait la tête et regarda l'enfant: "Mon garçon, lui dit-il, je pourrais t'expliquer au collet pour te prêter de venir expliquer aux autorités les plus proches, comment à ton âge, tu as une bourse remplie d'or, et la fantaisie d'acheter un cheval au milieu de la nuit; il y a du loche; mais cela me dérangerait et je n'aime pas à me déranger. Bon voyage!"
 Pour me mener aux autorités, il faudrait d'abord m'attrapper, dit Petit-Pierre en remettant l'or dans sa bourse et en reprenant sa course.
 Le voyageur le regarda en hochant la tête et en murmurant: "C'est un petit voleur ou le messager d'un ci-devant... Puis, il donna un coup de talon à sa monture et partit au trot.
 Petit-Pierre continua pendant plus d'une lieue encore, tantôt courant, tantôt marchant; mais il n'avait pas calculé ses forces et ses forces le trahissaient.
 Sa tête devint tout-à-coup pesante comme si elle eût été de fer, un nuage épais passa devant ses yeux, il porta ses mains à son front, voulut marcher, mais il chancela... Un instant encore il resta debout, puis s'affaissant sur lui-même il tomba en travers du chemin en disant d'une voix faible: "Madame la supérieure je ne puis... pas... aller... plus... loin..."
 (A continuer.)